

Le 18 mai 2020

## REPRISE DES COURS DANS LES COLLÈGES :

### UN TRAVAIL MÉTHODIQUE EN AMONT POUR UN STRICT RESPECT DU PROTOCOLE SANITAIRE

#### DANS L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS DE LOIR-ET-CHER

Le Président du conseil départemental de Loir-et-Cher, Nicolas Perruchot, accompagné de Sandrine Lair, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de Loir-et-Cher, s'est rendu au collège Marcel Carné de Vineuil ce lundi matin dans le cadre de la reprise des cours pour les élèves des classes de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup>. Ils ont pu apprécier la stricte mise en place des mesures énoncées par le protocole sanitaire de référence en cette période de déconfinement.

Ce lundi 18 mai, soixante-quinze élèves de 6<sup>ème</sup>, trois élèves de 5<sup>ème</sup> et deux élèves scolarisés en classe ULIS, soit 80 jeunes ont repris le chemin du collège Marcel Carné de Vineuil. En temps normal l'établissement reçoit 657 collégiens dont 184 élèves en 6<sup>ème</sup>, 143 élèves en 5<sup>ème</sup> et 11 collégiens en classe ULIS.

Dans ce collège, la restauration scolaire du midi est assurée. La majeure partie des collégiens prennent donc leur repas dans l'enceinte de l'établissement.

En amont de la réouverture, le protocole sanitaire national relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges, a été complété par un protocole local mis en place par les services du Conseil départemental et validé par la DSDEN de Loir-et-Cher.

Le conseil départemental de Loir-et-Cher a également particulièrement veillé aux mesures concernant les interventions de ses agents en charge de l'entretien des collèges afin de respecter les consignes et de garantir leur sécurité.

Pour le Président du conseil départemental de Loir-et-Cher, Nicolas Perruchot, « *il s'agit d'une situation inédite où l'on doit réinventer nos méthodes de travail et nos procédés. Dans un contexte anxiogène et parfois stressant pour chaque agent, nous prenons en compte les impératifs nationaux et personnels. Cette période a une importante dimension émotionnelle et organisationnelle. Je tiens d'ailleurs à saluer l'investissement de chacun des agents et de la Direction de l'éducation au département qui a travaillé avec méthode afin d'accueillir au mieux tous les élèves et les enseignants pour que tous puissent finir dans de bonnes conditions cette année scolaire si particulière.* »

---

#### CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – [cgressieux@departement41.fr](mailto:cgressieux@departement41.fr) – 06 80 13 75 40  
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Principes généraux du protocole local

#### Principales mesures pour les cours :

- Travailler la porte ouverte
- Affecter une salle de cours unique à chaque classe, seuls les enseignants se déplacent
- Affecter une place à chaque élève qui ne sera pas autorisé à changer pendant la journée
- Désinfecter tables, chaises, interrupteurs, poignées de portes et de fenêtres une fois par jour, avant l'arrivée des élèves
- Fermer les salles spécifiques : salles de musique, salles d'art plastique, salle informatique

#### Mesures dans le cadre des récréations :

- Présence obligatoire d'un adulte pour la surveillance des distances
- Les élèves se lavent les mains avant et après le passage aux sanitaires
- Nettoyer les sanitaires après chaque récréation (désinfecter les poignées, verrous, chasses d'eau et robinetterie)

#### Mesures pour la restauration scolaire :

- Lavage et désinfection des mains des élèves avant passage à la restauration (distribution de gel par un adulte)
- Établir la contenance maxi de la salle en respectant les distances entre convives et affectation de places aux élèves dans la salle de restauration
- Préparer un menu unique disposé sur des plateaux pré-garnis par les agents
- Organiser au mieux les déplacements dans la salle de restauration (1 entrée et 1 sortie)

---

### CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – [cgressieux@departement41.fr](mailto:cgressieux@departement41.fr) – 06 80 13 75 40  
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12